N°359 | OCTOBRE | 2018

36 000 COMMUNES

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

DOSSIER

L'avenir incertain des communes

CONGRÈS 2018

LA COMMUNE RURALE AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS !

ACTION - ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

Boycott du transfert des résultats

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

SOMMAIRE

BRÈVES 3

CONGRÈS 2018 5
Debout, l'heure est venue !

DOSSIER 10
L'avenir incertain des communes (suite)

ACTUALITÉS 15

RÉSEAU 16

PAROLE À 18
La Banque des Territoires

FENÊTRE SUR 20
RTE et la Fondation RTE

TRIBUNE 22
Aménagement du territoire

Photo de Une : © Cécile Pôtel, St-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes)

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

CONTACTEZ L'AMRF AU 04 37 43 39 80 OU PAR COURRIEL AMRF@AMRF.FR ET RETROUVEZ-NOUS SUR

www.amrf.fr

@Maires_Ruraux **@mairesrurauxamrf**

ÉDITO
@defibrilators

VANIK BERBERIAN
Président AMRF

Jacquerie en cours

Le coup d'envoi d'actions d'une autre nature est donc venu du Périgord. Normal au pays de Jacquou le Croquant. Il faut dire que la coupe est pleine pour tous les « petits » de la République.

La décision prise au congrès de septembre dernier dans les Hautes-Alpes, de ne pas livrer les résultats des élections européennes mais de les laisser à disposition des préfectures, aux heures et jours d'ouverture de la mairie, fait tache d'huile. Déjà, et quelques jours après seulement, les départements de la Dordogne, de la Haute-Garonne et de l'Indre, alors que d'autres départements s'y préparent, ont retenu cette action symbolique qui ne porte pas atteinte au scrutin, mais qui dit très clairement au gouvernement et à sa majorité que les maires ruraux ne peuvent se contenter d'un rôle de factotum de l'administration, fût-t-elle d'Etat.

Soyons clairs, nous ne sommes absolument pas dans une posture conjoncturelle et politicienne liée au moment. Nous dénonçons ici très clairement le refus de cette trajectoire qui n'a que trop duré, celle de l'affaiblissement voire de l'anéantissement du droit pour les communes de s'administrer librement, comme c'est le cas avec le transfert obligatoire, donc inacceptable, de la compétence Eau et Assainissement.

Trajectoire ourdie minutieusement par une aristocratie technocratique, mise en forme par le gouvernement de Nicolas Sarkozy, peaufinée par celui de François Hollande et sa majorité socialiste qui a voté les lois MAPTAM et NOTRe (nous n'oublions pas), appliquées avec gourmandise (ou inconséquence selon les députés) par le gouvernement d'Emmanuel Macron, dont certains membres, adeptes de la méthode Coué, s'échinent à dire, au risque de la provocation, que tout va bien entre le gouvernement et les associations d'élus.

Nous l'avons dit sans ambiguïté au dernier congrès : les maires ruraux, membres de l'AMRF, ne laisseront plus rien passer qui va à l'encontre de la commune rurale.

Le temps du nouveau « nouveau monde est-il arrivé » ?

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE N° 359 OCTOBRE 2018

Édité par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87
amrf@amrf.fr
Fondateurs : Etienne Furtos, Jean Herbin, François Paour, Gérard Pelletier, Pierre-Yves Collombat, Andrée Rabilloud
Rédaction : 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian
Directeur de la rédaction : Cédric Szabo
Rédacteur en chef : Pierre-Marie Georges
Mise en page : Bérengère Michel
Ont collaboré à ce numéro : François Brottes, Pierre-Yves Collombat, Eric Lombard, Christian Mettelet, Frédérique Rimbaud.
Impression : Imprimerie IPS • Dépôt légal : 4e trimestre 2018 • CPPAP 0621 G 84400 •

ISSN : 0245 - 3185
Comité de rédaction : Marie Jeanne Béguet, Dominique Bidet, John Billard, Jean-Paul Carteret, Guy Clua, Dominique Dhumeaux, Michel Fournier, Nadine Kersaudy, Louis Pautrel, Luc Waymel
Relation abonnés - Réseau : Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr
Abonnements : Adhérents 19 €, Non-adhérents 37 €, CCP LYON 1076-40 Y

Le Gland d'Or

Qui décide ?

Sans ciller, la rédaction de *36000 communes* a décidé de l'attribuer à Magali Debatte, préfète de la Creuse, qui s'est illustrée par un courrier adressé à de nombreuses communes du département en vue de faire pression sur les élus. Comment ? En leur proposant de fusionner des communes, sous huit jours, sur la base d'un motif exclusivement « technique », comme le précise son courrier.

Où sont les études d'impact ? Comment les maires consultent-ils le conseil municipal et la population dans un tel délai ? Pour quel projet, quand toutes ces communes sont dans un EPCI et par ailleurs peuvent s'entraider via des ententes opérationnelles sans fusionner ?

Mais plus grave, qui décide ? Un préfet ou le politique ? Un préfet ou le Président de la République ? Les deux plus hauts personnages de l'État ont en effet clairement dit les choses, en totale contradiction avec la tonalité du courrier d'une personne dont la mission est d'appliquer les politiques de l'État. Ainsi, le 17 juillet 2017, le Président de la République lui-même, lors de la première Conférence nationale des territoires au Sénat affirmait : « *Nous n'imposerons pas, mais nous offrirons des libertés, je pense notamment à la création – si c'est souhaité – de communes nouvelles, aux regroupements qui sont portés par les collectivités, aux volontés de rapprochement* ».

Ces déclarations sont aux antipodes de la philosophie du courrier reçu par les maires. Le récent congrès des maires ruraux de France dans les Hautes-Alpes qui a décidé à l'unanimité de changer de ton vis-à-vis de l'État nous oblige à réagir. Si vous aussi, vous êtes l'objet de pressions, écrites ou orales, signalez-le à votre association afin que ces « menaces » cessent. Non mais !

ILS ONT DIT...

« ***J'entends qu'on est prêt à mobiliser 450 millions d'euros pour rénover le Grand Palais à Paris. Pendant ce temps, on me laisse me décarcasser pour trouver 20 millions pour le patrimoine vernaculaire des petits villages.*** »

Stéphane Bern, lors d'un entretien aux journaux du groupe Ebra le 31 août.

« ***La ruralité s'est appauvrie en parallèle des banlieues. On ne va pas se faire battre les pauvres entre eux pour savoir où il faut mettre les moyens alors qu'on concentre les services publics au cœur des métropoles.*** »

Jean-Christophe Lagarde, député de Seine-Saint-Denis, sur France-Inter le 17 juillet.

« ***Ma Préfecture de région est à 9h de ma ville aller/retour en voiture et à 11h en train, je ne peux pas remercier ceux qui ont fait ça !*** »

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, lors du congrès de l'AMRF le 22 septembre.

1000 €/an

C'est la hausse moyenne du budget transport annuel pour un ménage vivant à la campagne.

Du fait de la hausse conjointe des taxes et des prix des carburants (le prix du litre de gasoil est passé de 0,99 € au printemps 2016 à 1,45 € aujourd'hui – *voir rubrique Actualités*), le surcoût pour un ménage possédant deux voitures est énorme. En lien avec l'éloignement croissant des services, on observe que, faute d'alternatives, un ménage avec enfants a besoin de 45 litres d'essence par semaine (accès au lieu de travail, aux commerces et aux loisirs, etc.).
De quoi relativiser très fortement les effets sur le pouvoir d'achat prévus par la suppression de la taxe d'habitation.

campagnol.fr
LE SITE INTERNET DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

ALLEMANS, le site du mois !

Le site internet Campagnol de la commune d'Allemans en Dordogne permet aux 593 habitants de la commune d'accéder à un ensemble très riche d'informations.
À découvrir sur https://allemans.fr/

Merci la loi NOTRe !

Le préfet d'Ille-et-Vilaine a envoyé un courrier qui détaille les motifs de baisse de dotations, pour chacune des communes concernées du département. On peut y lire que « *l'entrée en vigueur le 1er janvier 2017 de la réforme du schéma de l'intercommunalité* » figure parmi les « *justifications de l'évolution principale* » !

Pour justifier la baisse des dotations, le préfet entérine donc le principe pernicieux qui veut qu'une commune, ayant intégré une communauté plus riche que celle à laquelle elle appartenait avant, voit son potentiel financier augmenter, ce qui lui fait perdre son éligibilité à la fraction « cible » de la dotation de solidarité rurale.

Les joies de la péréquation version loi NOTRe !

MON CAFÉ 2.0

Délai supplémentaire pour candidater : allez-y !

La société France Boissons attend vos réponses à l'opération intitulée « *Mon Café 2.0, le numérique au cœur des villages* ». Il s'agit d'un appel à projets qui s'adresse aux communes pour les soutenir dans leur projet permettant au café de développer l'attractivité économique et culturelle locale. La date limite pour envoyer le dossier de candidature a été reportée au 16 novembre : allez-y !

En savoir plus : http://www.france-boissons.fr/actualite/180622moncafe2-0

© Daniel Brochier / AMRF 2018

DEBOUT, L'HEURE EST VENUE !

Les délégués départementaux des Maires ruraux de France, réunis en Congrès à Saint-Léger-les-Mélèzes dans les Hautes-Alpes, ont interpellé le gouvernement et l'opinion publique pour dénoncer les attaques et actes d'affaiblissement qui visent les communes. Car la défiance vis-à-vis des élus, et ses effets sur l'attractivité du mandat de conseiller municipal, est aujourd'hui préoccupante.

Les 400 congressistes réunis dans la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes ont pu se rendre compte d'une chose : la convivialité des maires ruraux n'enlève rien à leur combativité ! En présence des Ministres, Élisabeth Borne et Jacques Mézard, ils ont appelé les habitants du pays et les élus à réagir au rouleau compresseur qui s'attaque à la commune, à la démocratie et à la ruralité, afin de ne plus accepter l'inacceptable sans réagir.

Résistance constructive

Face au rapport de force imposé par l'État et les gouvernements successifs, dont la loi portant transfert de la compétence eau et assainissement n'est que la dernière provocation, les maires ruraux ont témoigné de leur détermination à agir et à soutenir les conseillers municipaux, confrontés au quotidien au manque de valorisation de leur engagement au service de l'intérêt général.

En invitant les membres du gouvernement à ne pas sous-estimer le climat de mécontentement insurrectionnel qui couve dans les zones rurales, les maires ont préféré y opposer l'action et la pédagogie pour exprimer avec gravité leur inquiétude face aux actes qui fragilisent la cellule de base de notre démocratie. Appelant leurs collègues à ne plus laisser passer les actes qui les empêchent de mener leurs projets au service du bien-être des citoyens, ils ont dénoncé les projets de loi qui entretiennent un modèle de développement centré sur les espaces urbains sans répondre aux besoins de services exprimés par des ruraux, dont le gouvernement feint de voir qu'ils sont de plus en plus nombreux.

Redonner du lustre à la commune

Pour répondre à ce rapport de force, il est nécessaire de mettre en avant l'action des élus, des associations, des entreprises, des agriculteurs, qui partout en France veulent développer le pays. La vision d'intérêt général que portent les maires, la conviction qu'ils ont d'incarner avec leurs habitants un « art de vivre » spécifique doit être reconnue et amplifiée. Cette alternative aux concentrations urbaines existe. Présente partout sur le territoire, cette proximité est le fruit de leur engagement et de celui des acteurs du territoire, et non pas d'exécutants administratifs.

La révolte est aujourd'hui nécessaire, parce que rester inerte c'est être complice de la surdité d'une haute fonction publique trop certaine de son fait faute de résistance. Les maires ruraux sont plus que jamais déterminés à mener ce combat pour que leurs concitoyens puissent avoir des conditions de vie acceptables et que le dynamisme économique des campagnes soit enfin reconnu à sa juste valeur.

DISCOURS

GÉRALD MARTINEZ

Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, commune ayant accueilli le congrès des Maires ruraux de France

EXTRAITS

Les communes, socles de la République, sont apparues au XIe siècle, dotées déjà de règles autonomes, afin de déterminer le niveau de charges fiscales et d'élire leurs magistrats. Créées par l'Assemblée Constituante le 14 décembre 1789, elles ont depuis sa création, été le premier maillon de la République. Aujourd'hui, les réformes successives démontrent une volonté des gouvernements depuis 15 ans de réduire à néant les fondations de notre république en essayant, par des pressions financières et législatives, de supprimer les communes et par conséquent les élus de proximité. Certes pour des cas marginaux cela se justifiait, mais dans l'ensemble, nos communes sont les seules instances républicaines qui rassemblent le plus de citoyens autour des urnes.

Pourquoi un tel acharnement ? Que veut-on faire ?

Avec la suppression des services d'État dans nos territoires, la république se doit de conserver ses représentants au plus près de son peuple. Nous ressentons pourtant tous une certaine défiance envers les élus de petites communes de la part des instances parisiennes, alors que nous faisons tout pour apporter, services, accompagnement et écoute, à nos concitoyens, avec encore du personnel très motivé et attentifs au bon fonctionnement de nos collectivités.

Si tous les maires de France ont les mêmes prérogatives et responsabilités, il semblerait que leurs concitoyens, eux, n'ont pas la même valeur aux yeux de l'État. La loi Notre ne nous convient pas et elle devra être adaptée à nos territoires. Je suis persuadé que le bon sens reprendra ses droits dans notre République, si nous continuons à dialoguer et surtout à parler d'une même voix aux travers de nos associations d'élus.

Liberté, égalité fraternité, je reste persuadé que ces mots, fleuron de notre république rassemblent et rassembleront longtemps le peuple de France pour la République et la démocratie.

DISCOURS

MARC BEYNET

Président de l'Association des maires ruraux des Hautes-Alpes

EXTRAITS

Il faut que le programme de la couverture de téléphonie mobile que nous attendons soit rapidement efficace pour tous les ruraux. On ne conçoit pas un centre urbain sans connexion numérique, pourquoi accepter qu'en pleine période touristique nos communes rurales manquent de connexion pendant plus jours, perturbant même le fonctionnement de nos mairies. Nous ne pouvons accepter une telle situation car elle pénalise le développement de nos communes.

Les Maires Ruraux ne sont pas ceux qui se défilent. On ne démissionne pas pour un oui ou pour un non, mais nous comprenons ceux qui le font. Ceux qui ont décidé de se retirer après 25, 30 et parfois 40 ans de mandats ont préparé leur succession pour que vive leur commune. Mais que nous reste-t-il comme compétences maintenant que la loi Notre, celle des grands élus qui siègent à l'Assemblée dite Nationale, a été votée, alors qu'ils ne connaissent rien de nos communes rurales ? Enlever les compétences, c'est tout simplement anéantir et détruire nos communes pour donner le plein pouvoir aux responsables des communautés de communes.

Être auprès et à l'écoute de nos concitoyens, travailler avec eux et pour eux à l'avenir de nos communes, c'est notre devoir, car nous savons que le plus beau des mandats électifs est celui du maire rural même si nos indemnités sont les plus faibles et surtout pas revalorisées comme celles de certains maires.

La ruralité est l'antidote à la congestion urbaine, à l'insécurité, au mal être... Dans ce contexte, la commune rurale possède les atouts indispensables à un projet de territoire s'appuyant sur un véritable réseau de solidarité, un cadre de vie préservé, un environnement exceptionnel. Une proximité qui conjuguée à la volonté des élus ancrés dans leur territoire permettra à la ruralité d'être l'avenir de la France car elle constitue une complémentarité indispensable au territoire urbain.

VIVE LA RURALITÉ !

ILS & ELLES ONT DIT…

« Il faut avoir un discours positif et valoriser nos territoires. Les discours apocalyptiques ne sont pas productifs. »

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires.

« Aujourd'hui la téléphonie mobile ce n'est plus un objectif, c'est un engagement. Je ne suis pas comptable des retards précédents. En revanche, si je reviens dans un an et que les engagements ne sont pas tenus, vous pourrez m'en mettre plein la tête. »

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires.

« Je ne veux pas être la ministre des grandes infrastructures, mais la ministre des mobilités pour tous et pour tous les territoires. »

Elisabeth Borne, Ministre en charge des Transports.

« Un constat s'impose : les communes rurales sont des bonnes gestionnaires : elles dépensent moins mais investissent plus. »

Jorge Bras, directeur des financements locaux de la Banque Postale

« Oui la démocratie pourrait être en péril si la dimension territoriale de proximité au fond de la ruralité n'était pas prise en compte... Or rien ne peut se faire sans les Maires ruraux qui connaissent bien l'histoire de chaque citoyen et chaque problème de leur territoire. »

Joëlle Martinaux, présidente de l'Union Nationale des CCAS.

« Il y a de moins en moins de charges de centralité pour les communes urbaines puisque c'est pris en charge par l'intercommunalité, donc tout le monde paie. »

Luc Waymel, président de l'AMR 59, vice-président de l'AMRF.

« La bonne mobilité, ce sont les déplacements que l'on ne fait pas. »

Dominique Dhumeaux, président de l'AMR 72, vice-président de l'AMRF.

« La seule association d'élus qui porte la question de la proximité, c'est l'AMRF. Ne pas parler des maires, c'est une insulte à trois siècles d'histoire de la République. »

Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'ODAS

« On dit que l'AMRF, c'est l'Association des maires râleurs de France. C'est faux. C'est l'association des maires résistants de France. »

Vanik Berberian, président de l'AMRF.

« La commune doit être un chemin de mémoire, car la mémoire c'est de la cohésion. »

Serge Barcellini, président du Souvenir Français.

MOTIONS

Adoptées lors de l'Assemblée générale des Maires ruraux le 23 septembre, à retrouver en intégralité sur www.amrf.fr

INTERCOMMUNALITÉ - L'urgence de revoir l'équation

Les Maires ruraux de France appellent leurs collègues élus municipaux, partout en France, à réinvestir les conseils communautaires. Il faut que les communes rurales reprennent leur légitime place au sein des structures de « coopération intercommunale », dont le mode de fonctionnement actuel bride la capacité à agir des communes, au lieu d'en être un facilitateur. Constatant que l'outil a échappé à ses concepteurs, les maires ruraux condamnent le dévoiement de la démarche intercommunale qui, dans beaucoup d'EPCI, brutalise les élus et entrave l'élaboration d'une véritable coopération, constructive et utile, au service des communes et au bénéfice final des habitants. Rappelant les fondements de la démarche intercommunale (Article L5210-1 du Code générale des collectivités territoriales), les Maires ruraux soutiennent avec force le principe de la liberté municipale et le rôle de l'intercommunalité comme outil de réflexion et de solidarité au service des communes. Les « 10 propositions pour une intercommunalité choisie » élaborées par l'AMRF doivent être le support à la reconquête de l'espace communautaire.

MOBILITÉ - L'obligation de changer d'horizon

En accueillant, Élisabeth Borne, Ministre chargée des Transports, les Maires ruraux ont souhaité appeler à un changement de vision complète sur les enjeux de la mobilité du quotidien. Souhaitant que la loi d'orientation pour la mobilité soit une véritable opportunité pour inverser l'approche actuelle qui pénalise le tiers de Français qui vivent à la campagne, les Maires ruraux ont rappelé que la volonté des élus est aussi forte que les difficultés de mobilités sont grandes (enclavement, détérioration du réseau routier suite à la baisse des dotations, réduction de l'offre ferroviaire, hausse des tarifs des carburants, etc.). Les enjeux sur le climat sont une opportunité pour renverser le modèle hyper-centralisé et invitent à renforcer la proximité et l'accessibilité des services grâce au maillage du territoire par les villages. Affirmant que la bonne mobilité c'est celle qui ne se fait pas lorsque les habitants trouvent le service sur place et peuvent travailler à proximité de leur domicile, y compris en pratiquant le vélo, les Maires ruraux regrettent l'absence d'ambition à la hauteur des enjeux pour régler la principale question que se posent les ruraux, celle des mobilités du quotidien.

SANTÉ - La nécessité d'une politique ambitieuse et financée

Les transformations sociétales, l'évolution de l'exercice des métiers de la santé, les aspirations nouvelles en matière de conditions de vie et la mutation des pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs de la santé, nécessitent un changement global de politique en matière de santé. L'approche générale qui consiste à appréhender le système « autour du patient » est la moindre des choses, c'est une évidence qui ne doit pas se contenter d'être une simple formule. Pour cela, les efforts financiers doivent être assumés et assurés. En dotations comme en dépenses, ils nécessitent une nouvelle approche et une responsabilité partagée. À ce titre, le rôle, le fonctionnement, et la gouvernance des ARS doivent être repensés, tant les incompréhensions génèrent des conflits douloureux.

ACTION

APPEL À LA RÉVOLTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

Les résultats seront à la disposition des Préfets aux horaires d'ouverture des mairies

Pour alerter l'opinion publique et dire à l'État leur ras-le-bol de sa défiance vis-à-vis des élus, les Maires ruraux appellent leurs collègues à rejoindre un mouvement dans tout le pays en décidant :

- de laisser les résultats des élections européennes du 26 mai à disposition des préfectures ; ces dernières pourront en prendre connaissance et les récupérer aux horaires d'ouverture des mairies. Transmis habituellement par les communes aux services de l'État, cette action vise à interpeller l'opinion publique en prouvant l'utilité de la commune et la dépendance de l'État au travail et au dévouement des élus et des personnels communaux, sans pénaliser les citoyens.
- d'adresser à tous les habitants des communes rurales un courrier d'information expliquant les menaces qui pèsent sur la démocratie locale. Compte tenu de la volonté de l'État et de l'Assemblée nationale d'affaiblir la commune en la privant de moyens d'agir et de compétences est très claire, le risque d'une remise en cause du modèle démocratique de notre République est réel.

PanneauPocket

alerte et informe vos habitants

A découvrir au SMCL de Paris - Porte de Versailles
les 20, 21 & 22 novembre 2018
Pavillon 2.1 - stand A36

salon des maires et des collectivités locales

A partir de 130 € TTC / an* seulement !

*pour une commune AMRF de moins de 1 000 hab.

Partenaire officiel
AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Suite...

L'AVENIR INCERTAIN DE LA COMMUNE

Après avoir rappelé les origines du modèle communal républicain français et de celles de la crise qu'il traverse aujourd'hui, Pierre-Yves Collombat en esquisse ici l'avenir possible. Car s'il s'agit d'une crise financière, née de l'écart grandissant entre les ressources et les obligations des communes, c'est avant tout une crise démocratique existentielle dont les conséquences risquent d'être redoutables.

- III -

LE NOUVEL ORDRE TERRITORIAL

L'ORGANISATION TERRITORIALE NÉOLIBÉRALE

Comme on l'a vu, si depuis la Grande révolution le principe d'organisation du territoire était de coller aux besoins de la population et de lui donner le pouvoir de gérer la proximité, l'objectif est désormais de fournir aux « investisseurs » l'organisation territoriale que l'on pense correspondre à leurs attentes. Développement, emploi et services sont à ce prix.

Les efforts, budgétaires et autres, de l'État doivent donc aller là où il pense, en adepte de la théorie du « ruissellement », que se crée la richesse. Les territoires sans avenir doivent être abandonnés à leur destin, aux soins palliatifs de plus en plus maigres, tant qu'ils ne seront pas politiquement négligeables. Ce n'est pas un hasard, si les réformes constitutionnelles annoncées – réduction du nombre de parlementaires et des pouvoirs du Sénat, correctif proportionnel- vont tenter d'y mettre bon ordre.

Que la « théorie du ruissellement » soit sans fondement, qu'on attende toujours les 20 milliards d'euros d'économie censés résulter des réformes, n'a aucune importance, l'essentiel est que l'on fasse ce qu'attendent Bruxelles et les « investisseurs » rêvés, de la France.

LES EFFORTS DE L'ÉTAT VONT LÀ OÙ IL PENSE, EN ADEPTE DE LA THÉORIE DU « RUISSELLEMENT », QUE SE CRÉE LA RICHESSE.

L'OBJECTIF DE L'ÉTAT EST DE REMPLACER LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE PAR CELLE DES « EXPERTS », CENSÉS ÊTRE PLUS EFFICACES. ON ATTEND TOUJOURS LES RÉSULTATS.

Contrairement à ce que disent les propagandistes de cette politique, il ne s'agit en rien d'une nouvelle étape de la décentralisation dont l'objectif était politique (voir *36000 communes* précédent). L'objectif ici est inverse : remplacer la souveraineté populaire par celle des « experts », de ceux qui savent, pour être plus efficaces. On attend toujours les résultats.

Contrairement aussi à ce qu'on entend souvent il ne s'agit pas non plus, à l'inverse, d'une recentralisation au sens traditionnel du terme mais d'un abandon des territoires devenus une charge pour l'État. Fini non seulement la présence sur le terrain d'un État acteur, financeur, ingénieur et expert mais aussi de l'État régalien tout court.

De révision générale des politiques publiques (RGPP) en modernisation de l'action publique (MAP), de réforme de l'administration territoriale (RéATE), en réforme de la carte des sous-préfectures, de « Plan préfecture nouvelle génération » et maintenant en « programme d'action 2022 », en 10 ans la fonction publique territoriale de l'État aura perdu 4000 postes et nombre de sous-préfectures auront été vidées de leur substance.

En voie de réduction, sinon d'extinction, non seulement les aides au fonctionnement des collectivités mais les programmes d'action de long terme de l'État, remplacés avec l'avènement de l'ère Macron par des « expérimentations » qui ont le mérite de coûter considérablement moins cher, de donner l'impression aux acteurs locaux d'être libres tout en conservant par des coups de pouce discrétionnaires, assorties de prescriptions, le contrôle des opérations : politique des banlieues, de revitalisation des bourgs-centres etc.

Après l'espoir, comme on l'a vu, d'en faire des terrains d'atterrissages pour investisseurs, le but de la politique de métropolisation et de grandes, voire très grandes intercommunalités, est d'amortir cette désertion de l'État. Ces collectivités d'avenir auront en charge, en effet, d'apporter, à leurs frais, les services que l'État n'assure plus en faisant appel si besoin est aux cabinets d'expertise privés et au marché. En un mot, la politique du « *big is beautiful* » vise à permettre cette substitution des responsabilités.

Ainsi, sauf dans les zones très urbanisées où la création de métropoles peut se justifier, ces très grandes intercommunalités notamment dans des territoires très ruraux deviennent-elles de simples circonscriptions d'administration territoriales en charge désormais du service public et de l'assistance aux populations.

L'État renonce-t-il pour autant à sa tutelle sur les collectivités territoriales ?

Absolument pas. Il s'agit simplement d'une autre manière pour lui d'exercer le pouvoir, qu'on a pu appeler « gouverner à distance ».

Loin de renoncer à la contrainte, par la loi et la norme qui deviennent au contraire et malgré les discours sur l'inflation législative, de plus en plus nombreuses et détaillées, l'État utilise en plus des leviers de pouvoir plus libéraux, apparemment non contraignants : appels à projets dont le pouvoir central sélectionnera les bénéficiaires mis en concurrence, agences, expérimentations, fonds plus ou moins exceptionnels de ceci ou de cela aussi alléchants et encadrés que les promotions publicitaires, bonifications, contractualisation, conventionnement, affichage des bonnes pratiques, *benchmarking,* etc.

LA GRANDE ABSENTE : LA DÉMOCRATIE LOCALE

Les conditions d'exercice de la démocratie locale vont évidemment pâtir de la transformation des intercommunalités « coopératives de communes » en substituts des communes dont elles absorbent les compétences et les ressources. Pâtir aussi de la rigidité de structures dans lesquelles les petites communes ne pèsent plus et d'autant moins que la taille des EPCI est grande.

En effet, comment assurer une gouvernance autre que bureaucratique des EPCI XL et plus encore XXL quand on voit déjà les problèmes de gestion des communautés dès lors qu'elles dépassent une certaine taille ? Dans celles-ci le conseil n'est plus qu'une chambre d'enregistrement tempérée par des oppositions vouées à demeurer stériles. Le pouvoir, du moins son apparence, est passé au Bureau où d'ailleurs toutes les communes ne sont pas toujours représentées, voire à un conseil des maires ou - dans les très grandes structures - à une émanation de celui-ci au statut juridique douteux.

Toutes les chartes n'y feront rien. Il faut n'avoir jamais vu fonctionner ce genre d'institution pour croire que ce sont les commissions et ces organismes moitié consultatifs, moitié décisionnels qui font la politique de l'intercommunalité. La politique de l'intercommunalité c'est le président - généralement élu de la principale commune - son administration ou les deux à la fois qui la définissent. Au mieux les autres élus en discutent-ils les modalités d'application. Plus l'EPCI est gros, plus cette captation de pouvoir est inévitable. On com-

prend que ses principaux bénéficiaires ne voient pas où pourrait bien être le problème.
Mais, au-delà de la question de la gouvernance des grandes intercommunalités, c'est celle de la survivance du terreau républicain qui est posée.

C'est ce que dit excellemment Tocqueville, grand admirateur de ce que sont alors les communes autogestionnaires d'Amérique : « *Parmi toutes les libertés, celle des communes, qui s'établit si difficilement, est aussi la plus exposée aux invasions du pouvoir. Livrées à elles-mêmes, les institutions communales ne sauraient guère lutter contre un gouvernement entreprenant et fort...* »
Au passage c'est le ressort démocratique qui se trouve affaibli comme le montre clairement le lien entre la taille des communes et le taux d'inscription sur les listes électorales et le taux de participation aux élections.
Encore une fois Tocqueville avait, le premier, saisi les enjeux politiques cachés derrière les considérations de gestion administrative et économiques :
« *C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans l'institution communale une nation peut se donner un gouvernement libre, elle n'a pas l'esprit de la liberté* ».
Difficile de ne pas penser que nos réformateurs omniscients s'ils ont vu le problème ne soient pas satisfaits d'avoir neutralisé les effets délétères de la démocratie sur la marche du progrès.

AU-DELÀ DE LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE DES GRANDES INTERCOMMUNALITÉS, C'EST CELLE DE LA SURVIVANCE DU TERREAU RÉPUBLICAIN QUI EST POSÉE.

- IV -
LES FUTURS POSSIBLES DE LA COMMUNE À LA FRANÇAISE

Dans un tel contexte, la commune française a-t-elle quelque chance de demeurer ce qu'elle a été jusqu'ici et de conserver ses spécificités :
1- capacité de décider des formes de son développement et d'organiser les services publics de proximité ;
2- être la cellule de base de la démocratie locale et, indirectement, celle de la démocratie nationale ?

Au final, les futurs possibles se résument à une alternative triviale : soit la commune républicaine, finissant d'être aspirée par des intercommunalités de plus en plus grandes, concentrant pouvoirs et ressources, disparaît. Dans cette hypothèse, le rôle du maire « à l'ancienne » se réduirait à celui d'intermédiaire avec l'intercommunalité, de fonctionnaire de l'état civil ainsi qu'à des fonctions décoratives.
Soit, elle ne disparaît pas, recouvrant, fut-ce sous des formes renouvelées, un véritable pouvoir de décision et d'expression démocratique en tant que collectivité locale.
Tout dépendra des choix politiques qui seront faits car, ce que des décisions politiques ont fait, d'autres décisions politiques pourraient le défaire.

LA FIN TENDANCIELLEMENT PROGRAMMÉE DES COMMUNES

Actuellement, c'est évidemment la première branche de l'alternative qui paraît de loin la plus probable, tout simplement parce qu'on ne voit pas pourquoi les majorités de gouvernement qui se sont succédée au pouvoir ces quinze dernières années pourraient changer d'avis ?
D'autant moins, comme on l'a vu, que la réorganisation territoriale est

inséparable du choix de mode de construction européenne qui a été fait.
D'autant moins que le piège financier et juridique européen (cf. la Grèce) s'est refermé leur ôtant l'essentiel de leur liberté de manœuvre. On continuera donc sur la lancée malgré les avertissements des urnes, jusque-là restés sans suite. (1)
Malheureusement, on ne voit pas comment un changement de cap pourrait résulter d'une illumination subite des usufruitiers du pouvoir et du jeu normal des institutions de la Ve République.

UN AVENIR PLUS OUVERT QU'IL N'Y PARAÎT

Mais, il faut se méfier des seules extrapolations tirées de l'observation du présent. De trop près, on perd, en effet, la vue d'ensemble.
Et la vue d'ensemble révèle une vision plus chaotique de la réalité que ne le laisse croire le train-train répétitif de la vie politique.
La grande transformation néolibérale du monde et tout particulièrement de l'Europe au fil de ces cinquante dernières années devait apporter la prospérité dans la stabilité pour le plus grand nombre. Il est clair aujourd'hui qu'elle ne l'a pas fait. (2)
Ce qui est arrivé n'a pas été ce qu'on attendait mais « l'imprévisible » aux yeux des « gens de bon sens » comme des « experts » : la Grande crise mondiale de 2008, la crise européenne de 2010, la crise migratoire actuelle. Et contrairement aux apparences soigneusement entretenues, les facteurs de ces crises sont toujours là, les traitements mis en œuvre n'étant que des placébos.
La conséquence majeure de ces crises larvées qui se prolongent fut la délégitimation des élites et des institutions politiques libérales, partout en Europe et aux USA. C'est donc sur ce terrain que se prépare la crise politique (3) que l'aveuglement, les enjeux d'intérêts et les blocages institutionnels ne permettent pas de régler. Une crise politique qui rebattra les cartes, pour le meilleur ou pour le pire.
S'agissant de la France, les résultats des consultations électorales qui se suivent montrent le fossé en train de se creuser entre le peuple et ses représentants, plus globalement le désenchantement des citoyens envers les institutions républicaines. Les élections sont devenues des « émeutes électorales ». Les résultats des dernières élections, présidentielles et législatives, moment pourtant essentiel de notre vie démo-

« C'EST DANS LA COMMUNE QUE RÉSIDE LA FORCE DES PEUPLES LIBRES. LES INSTITUTIONS COMMUNALES SONT À LA LIBERTÉ, CE QUE LES ÉCOLES PRIMAIRES SONT À LA SCIENCE ; ELLES LA METTENT À LA PORTÉE DU PEUPLE. »
TOCQUEVILLE

NOTES

(1) L'épisode du référendum de 2005 relatif à la constitution européenne est le plus emblématique. Les Français ont clairement rejeté le projet par référendum ? Qu'importe, il sera adopté par le Parlement contrôlé, évidemment par les partis de gouvernement !

(2) Quelle bêtise n'a pas été dite lors de la campagne pour l'adoption du traité de Maastricht qui oriente définitivement la construction européenne dans le sens exclusivement néolibéral ? Quelques fleurs du bêtisier :

- « *Le traité d'union européenne se traduira par plus de croissance, plus d'emplois, plus de solidarité.*» (Michel Sapin, ministre socialiste des Finances, Le Figaro, 20.8.92)
- « *Si le Traité était en application, finalement la Communauté européenne connaîtrait une croissance économique plus forte, donc un emploi amélioré.* » (Valéry Giscard d'Estaing, RTL, 30.7.92)
- « *Maastricht constitue les trois clefs de l'avenir : la monnaie unique, ce sera moins de chômeurs et plus de prospérité ; la politique étrangère commune, ce sera moins d'impuissance et plus de sécurité ; et la citoyenneté, ce sera moins de bureaucratie et plus de démocratie* » (Michel Rocard, Ouest-France, 27.8.92)
- Et cerise sur le gâteau : « *Avec Maastricht, on rira beaucoup plus.* » L'auteur - Bernard Kouchner à Tours le 08/09/92 - ne dit pas de quelle couleur sera ce rire.

(3) Tous les ingrédients d'une crise politique généralisée sont toujours là :

- Ingrédients économiques : croissance atone, sous- emploi ou chômage de masse (plus ou moins masqué par des artifices statistiques) et des réformes qui aggravent la situation.
- Ingrédients sociaux : explosion des inégalités sociales et territoriales, précarisation des pauvres et paupérisation rampante des classes moyennes ;
- Ingrédients psychologiques : perte de confiance dans les organisations, les responsable politiques et même les institutions, sentiment d'abandon s'agissant des plus touchés par la déshérence des lieux où ils ont l'impression d'avoir été assignés à résidence.

cratique, l'ont bien montré. [4]
Par paresse intellectuelle et pour éviter de se poser la question qui fâcherait - l'origine de ces comportements - la « bien pensance » les a diagnostiqués comme un « symptôme du populisme », une étiquette permettant de recouvrir d'une couche de mépris des réalités politiques opposées - de l'extrême droite à l'extrême gauche en passant par des formes bizarres comme le mouvement « cinq étoiles » au pouvoir en Italie – mais toutes défavorables au système néolibéral et à son expression politique.
Pour ma part, j'y vois d'abord une révolte contre un système incapable de se remettre en cause de lui-même, contre des institutions bloquées, contre ceux qui y trouvent leur compte ou simplement paraissent le faire. Que ces révoltes disent rarement de manière crédible comment sortir de l'impasse actuelle ne justifie pas pour autant les politiques dominantes dont le résultat le plus clair est de fabriquer du « populisme ». [5]
Comme disait Keynes, il ne faut donc pas trop se fier aux faits, aux permanences et j'ajouterai aux tendances actuelles pour imaginer l'avenir. Ne serait-ce que parce qu'il est bien difficile de discerner quelle est la tendance dominante de cet ensemble de forces contraires.
S'agissant de notre propos et de la France, est-ce l'accélération de la transformation néolibérale du pays sous la houlette éclairée du dernier zélote de Madame Thatcher qui entend le transformer en « start up » ? Sont-ce les secousses politiques de plus en plus fortes, infligées au système par le « populisme », comme partout en Europe et aux USA ?
A ce point de la réflexion, la réponse n'est plus une question de science et de logique, encore moins d'aptitude à vaticiner, mais une affaire d'opinion pour ne pas dire de foi.
Ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'alternative au système actuel opteront pour sa survie quoi qu'il en coûte et devront donc faire leur deuil – s'il n'est pas déjà fait - de la commune républicaine.
Ceux qui pensent, au contraire que le système progressivement mis en place ces cinquante dernières années sur les ruines du New Deal, de l'État providence et de l'économie mixte ne peut que s'effondrer sous ses propres contradictions devront lui préparer une alternative autre que l'autoritarisme qui mitonne actuellement dans les chaudrons de la droite extrême et de l'extrême droite : une alternative démocratique qui replacerait l'engagement civique au cœur de la cité et en ferait de nouveau un moteur de développement au service de tous. L'enjeu du combat pour la commune républicaine c'est aussi et fondamentalement, cela. ■

FAIRE DE LA COMMUNE UNE ALTERNATIVE DÉMOCRATIQUE QUI REPLACERAIT L'ENGAGEMENT CIVIQUE AU CŒUR DE LA CITÉ ET EN FERAIT UN MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DE TOUS.

Pierre-Yves Collombat, sénateur du Var et membre fondateur de l'AMRF.

NOTES

[4] Premier constat, une nouvelle poussée de l'extrême droite. Ainsi au second tour des présidentielles le FN a-t-il rassemblé près de 11 millions de voix soit un quasi triplement de son score de 2007, dix ans avant. Entre le premier et le second tour, Marine Le Pen gagne près de 3 millions de voix, son père, dans la même situation en 2002 en gagnant 720 000 seulement.
Deuxième constat, le triomphe de l'absentéisme, des votes blancs et nuls. Emmanuel Macron rassemble seulement 43,6% des électeurs inscrits au second tour alors que les abstentions, votes blancs et nuls atteignent eux 34 %. Les résultats des législatives sont encore plus significatifs du désintérêt des électeurs pour un exercice électoral qu'ils constatent sans effet sur leur vie : au second tour, l'abstention, plus les blancs et nuls, atteignaient 62,3 %, du jamais vu pour une consultation de cette importance. Ce qui signifie que 32,8 % seulement des électeurs inscrits ont choisi leur candidat, soit un score moyen de l'ordre de 20 % par élu. Merveilleux système qui transforme une poignée d'électeurs en majorité écrasante !
Troisième constat, plus préoccupant encore, ces élections sont une manifestation particulièrement nette du « dégagisme », comportement qui s'est progressivement installé. Les élus le sont surtout par défaut, même le président, ce qui est un comble sous la Vème République. L'intéressé lui-même n'est pas dupe, même si l'aveu reste ambigu : « Je ne suis pas l'enfant naturel de temps calmes de la vie politique, confie-t-il à la presse lors de son premier bilan de mandat, je suis le fruit d'une forme de brutalité de l'Histoire, une effraction car la France était malheureuse et inquiète. » (Le Monde15/02/2018)

[5] Le phénomène est général. La liste de ces « émeutes électorales » est longue, en effet : Élection de Donald Trump à la Maison-Blanche, victoire du Brexit en Grande-Bretagne, accession au pouvoir de la coalition « ligue »-mouvement « Cinq étoiles » suite à l'élimination de Matteo Renzi arrivé en sauveur de Italie il y a moins de trois ans, accession au pouvoir de Norbert Hofer et du Parti de la liberté en Autriche, montée de la droite extrême et de l'extrême droite partout en Europe (FN en France, AfD en Allemagne, Ukip en Grande-Bretagne, etc.) sans parler de la Hongrie et de la Pologne, installation dans la durée de mouvements séparatistes en Catalogne, Italie du Nord, Flandre. Autant d'événements, souvent non prévus par les sondages et en tout cas non souhaités par les médias, les partis alternant jusqu'ici au pouvoir et les électeurs « raisonnables ».

MOBILITÉ

© Pixabay 2157211

Le Premier ministre « assume » de faire passer les ruraux à la caisse

Tandis que les habitants des campagnes attendent toujours des réponses à la hauteur des enjeux pour améliorer la mobilité en milieu rural, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé le 20 septembre « assumer » la hausse des taxes sur les carburants prévue en 2019. Alors que les automobilistes subissent déjà la hausse des prix des matières premières (voir chiffre du mois), avec la hausse programmée des taxes sur les carburants (les taxes sur le diesel augmenteront de 7 centimes d'euros l'année prochaine, quand celles sur l'essence progresseront de 4 centimes d'euros), Édouard Philippe a souhaité affirmer que « *c'est un choix politique, et je pense que c'est un bon choix* », tout en reconnaissant que cela va poser des « *difficultés à certains, notamment pour les personnes qui habitent loin des centres-villes* ».

Pleinement conscient des effets néfastes de cette politique sur les ruraux, le Premier ministre y oppose le déploiement d'un « chèque énergie » et d'une « prime à la conversion » pour accompagner les ménages modestes. Les habitants apprécieront le volontarisme de l'État en matière de mobilité… Alors que la hausse des taxes va générer 14 milliards de recettes supplémentaires en provenance directe des poches des automobilistes ruraux, les 50 millions d'euros du Plan Vélo ne pèsent pas bien lourd… Le surenchérissement de l'essence et les enjeux écologiques méritent pourtant mieux que quelques annonces de bonne intention. Car pour l'instant, les solutions proposées ne sont clairement pas à la hauteur des réalités vécues par le tiers des Français vivant en milieu rural.

INGÉNIERIE D'ÉTAT

Agence nationale de cohésion, suites…

36000 communes **évoquait en septembre les desseins des concepteurs de l'Agence nationale de cohésion des territoires, en alertant les élus sur leur objectif de priver la commune d'un accès direct à l'ingénierie d'État mutualisée au sein de la future Agence. Depuis, le Congrès est passé par là, et l'AMRF a pu échanger avec le gouvernement pour relayer le courroux des maires ruraux. Cela a, semble-t-il, fait bouger quelques lignes. L'État dit en effet aujourd'hui que la configuration décriée ne s'appliquerait que dans le cas de compétences déjà transférées aux intercommunalités. Sera-ce suffisant pour que la loi intègre pleinement la commune ? L'expérience des élus fait que la prudence reste de mise. Il est donc important que les élus interpellent leurs législateurs, de passage dans leur circonscription, afin de s'assurer que le message soit passé et l'engagement tenu. À suivre au parlement dès cet automne.**

TÉLÉTRAVAIL

L'État s'engage à accompagner et accélérer l'émergence des tiers-lieux

Patrick Levy-Waitz, Président de la Fondation Travailler autrement a remis le 19 septembre le rapport de la mission Coworking. Dans la foulée, le gouvernement a annoncé mobiliser 110 millions d'euros sur trois ans, notamment pour créer des « fabriques du territoire » et mettre en réseaux les tiers-lieux. « *Nous avons été surpris par l'ampleur du phénomène, bien plus fort qu'attendu* », constate Patrick Levy-Waitz. La mission coworking a en effet dénombré plus de 1 463 tiers-lieux, dont près de la moitié implantés en dehors des agglomérations. Par tiers-lieux, il faut entendre des espaces dont la vocation est de fédérer des communautés de personnes qui produisent, travaillent, échangent.

Souhaitons néanmoins que ces « fabriques » soient réellement accompagnées dans les territoires qui en ont un réel besoin, c'est-à-dire là où l'ingénierie locale est moins présente. Car cette forte implantation en milieu rural est la preuve de la nécessité de fournir à l'intégralité du territoire une couverture Très Haut Débit, afin de valoriser et de revitaliser les territoires, en créant les conditions favorables à une activité nouvelle et hybride. La mission a néanmoins déjà rempli un objectif : celui de donner la preuve de l'existence d'un développement économique stimulé par les modes d'organisation de cette forme de travail « délocalisée », et par la même occasion, rappelé la nécessité d'un aménagement équilibré du territoire.

Contribution de l'AMRF à retrouver sur www.amrf.fr, dont l'idée d'envisager un rééquilibrage de la fiscalité (via la CVAE) au profit du territoire d'accueil du télétravailleur a été retenue.

13 I BOUCHES-DU-RHÔNE I INTERCOMMUNALITÉS

© Daniel Brocher / AMRF

Vigilance sur l'expansion programmée de métropole

Preuve que les effets de la loi NOTRe concernent l'ensemble de la population française, le réseau de l'AMRF se distingue en soutenant l'action d'un maire d'une petite ville, Hervé Cherubini, maire de la commune de Saint-Rémy-de-Provence qui lutte, avec trois intercommunalités de l'ouest du département des Bouches-du-Rhône, afin de ne pas être intégré de force à la Métropole de Marseille (dont l'extension serait concomitante à la disparition du département). Face à la posture du préfet qui a refusé de lancer la procédure de consultation du contre-projet de fusion portés par les trois intercommunalités, l'AMRF a apporté son soutien aux élus locaux concernés en condamnant cette méthode préfectorale dénigrante qui porte une atteinte intolérable à la liberté communale vise en reléguant les élus au rang de spectateurs d'une construction intercommunale qui les concernent au premier chef, et ce au mépris de tout fondement légal.

Pour Hervé Cherubini, l'exemple vécu par les élus des Bouches-du-Rhône risque de concerner prochainement l'ensemble des communes à proximité des métropoles : « *Ce que l'on vit ici est l'exacte expression des deux dangers qui guettent l'ensemble des territoires : 1/ la course au gigantisme et aux compétences 2/ la mort de l'échelon communal. C'est le résultat d'une vision excessive de la logique intercommunale qui, sous prétexte de rationaliser l'action publique, supprime tous les mécanismes de proximité garantis par les communes et leurs regroupements consentis dans des EPCI de taille moyenne correspondant aux besoins des populations. Il y a trois logiques mortifères pour nos territoires : d'abord une logique d'éloignement géographique des services ; ensuite une logique fiscale dangereuse pour la vitalité de nos territoires ; enfin, une logique de dépossession démocratique, car cela s'accompagnerait d'un système électoral de liste qui créerait une situation où des pans entiers de territoires n'auraient aucuns représentants* ». Le projet métropolitain marseillais est donc une véritable aberration, qui porte le risque d'un effacement total des communes au sein des métropoles.

19 I CORRÈZE I RÉCOMPENSE

La commune d'Ayen a reçu le Grand prix Ruralitic 2018

Le salon dédié au numérique en milieu rural qui s'est déroulé à la fin du mois d'août à Aurillac a décerné son 1er prix à la commune adhérente d'Ayen en Corrèze. Avec pas moins de 78 « initiatives numériques » mises en place, Ayen donne la preuve que le numérique peut être une source de dynamisme communal au service de la population.

FRANCE I CAMPAGNOL

Partenariat avec le groupe La Poste

Signé cet été, ce partenariat permettra aux 850 sites Campagnol d'accueillir des formulaires de démarches en ligne, sans surcoût à l'abonnement annuel.

- ⇨ Un formulaire de Saisine par Voie Électronique (SVE) permettant à la commune de répondre à l'obligation de pouvoir être saisie par voie électronique par les administrés pour une demande d'information.
- ⇨ Un formulaire de demande de copie d'actes d'État-Civil.
- ⇨ Un moyen de paiement en ligne TIPI ou PayBox (pour la cantine scolaire par exemple).
- ⇨ Une connexion France Connect permettant à vos administrés de se connecter de façon sécurisé à tous ses comptes (impôts, assurance maladie... et portail des services communaux).

Pour aller plus loin, une offre complète de « Gestion Relation Citoyen » sera proposée (en option) par le groupe La Poste.

Plus d'informations : 04 26 78 05 59 - assistance@campagnol.fr
www.campagnol.fr

BANQUE des TERRITOIRES | GROUPE Caisse des Dépôts

L'intérêt général a choisi sa banque

Pour moderniser les territoires et lutter contre les inégalités qui les touchent, pour agir concrètement au service de l'intérêt général et faire que la transformation de notre pays profite à tous, la Caisse des Dépôts crée une structure unique : la Banque des Territoires.
La Banque des Territoires apporte des solutions de financement et d'accompagnement sur mesure à tous ses clients : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social et professions juridiques.

banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr

LA BANQUE DES TERRITOIRES

UN GUICHET UNIQUE AU SERVICE DES PROJETS LOCAUX

Le nouveau visage de la Caisse des Dépôts a un nom : la Banque des territoires, officiellement lancée en mai dernier, ambitionne d'offrir un ensemble de solutions d'accompagnement et de financement au service des projets portés par les élus.
Retour avec le directeur général du groupe, Eric Lombard, sur les tenants de cette restructuration qui affiche la promesse d'une attention particulière accordée aux petites collectivités et aux territoires en difficulté.

EN BREF

La Caisse des Dépôts s'est transformée dans l'idée de rassembler ses expertises internes à destination des territoires (conseil et ingénierie, prêts à l'habitat et au secteur public local, investissements en fonds propres, opérateur de logement social, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés) en une structure unique : la Banque des Territoires.

Dès aujourd'hui, la Banque des Territoires est opérationnelle dans son fonctionnement général et la marque « Banque des Territoires » est déployée dans les 16 directions régionales et 35 implantations territoriales.

La Banque des territoires a pour objectif de simplifier la relation entre les opérateurs publics et la Caisse des Dépôts, notamment par la création d'un site internet regroupant toutes les offres de financement. Elle offre également des conseils en ingénierie financière, qui font défaut aux petites collectivités, face au désengagement de l'État dans ce domaine.

ENTRETIEN

ÉRIC LOMBARD

Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

Quel regard portez-vous sur la ruralité et les relations villes-campagnes ? Celui-ci a-t-il changé ces dernières années ?

Je constate que les campagnes regagnent globalement des habitants, même si cette tendance générale masque des réalités contrastées. En effet, si une partie des territoires ruraux ont retrouvé une attractivité résidentielle, certains connaissent encore des fragilités que nous devons combattre, comme des difficultés d'accès aux services publics, aux infrastructures de santé, au haut débit, à l'emploi, à la mobilité… Les nouvelles technologies offrent des alternatives, mais nécessitent des infrastructures adaptées. L'agriculture s'oriente vers la recherche de valeur ajoutée locale mais tend aussi vers l'utilisation des méthodes plus durables. Le tourisme de découverte vient compléter le tourisme de sites, mais il implique la mise en cohérence d'offres diffuses. La concentration de l'emploi en ville étend les trajets domicile-travail mais de plus en

LORS DE MES DÉPLACEMENTS, J'AI ÉTÉ IMPRESSIONNÉ PAR LE DYNAMISME DONT CERTAINS TERRITOIRES ET LEURS ÉLUS FONT PREUVE, ET LEUR CAPACITÉ À INNOVER.

plus d'entreprises, qui s'appuient sur leurs spécificités locales, régénèrent des tissus économiques ruraux. Lors de mes déplacements, j'ai été impressionné par le dynamisme dont certains territoires et leurs élus font preuve, et leur capacité à innover. Ils sont également une chance pour le monde urbain, car ils regorgent de ressources indispensables. Au-delà des enjeux alimentaires, ils doivent jouer un rôle fondamental dans le cadre de la préservation de l'environnement, et de la biodiversité.

En quoi la mise en place de la Banque des Territoires, qui a choisi le slogan « l'intérêt général a choisi sa banque », entre en résonnance avec l'aspiration des communes rurales qui souhaitent se développer ?

La mission de la Banque des Territoires est de réduire les fractures territoriales en soutenant l'élaboration, le financement et la réalisation des projets que les élus portent, et qui contribuent à façonner des territoires plus durables, plus connectés, plus attractifs et plus inclusifs. A cette mission, s'ajoutent quatre promesses : un contact avec un interlocuteur unique, une plus forte déconcentration des décisions, la recherche d'un meilleur effet levier de nos fonds propres sur les capitaux privés et un accès simplifié à nos offres via une plateforme digitale. Ce dernier point est fondamental pour aider les maires ruraux : cette plateforme leur donnera accès à l'ensemble de nos offres d'accompagnement et de financement. Les élus peuvent, bien entendu, toujours compter sur notre réseau de 35 implantations qui maillent le territoire et sont à leur service. Vous le savez, j'ai demandé à nos directeurs régionaux de soutenir plus de petits projets et de se mobiliser en faveur des territoires qui en ont le plus besoin. Ils sont là pour apporter des solutions globales à des problématiques de plus en plus complexes. Des financements de très long terme, mais aussi un soutien accru à une ingénierie de qualité. C'est par exemple ce que nous faisons en accompagnant la redynamisation des centres villes et des centres bourgs qui nécessite d'agir en même temps sur le commerce, l'habitat, le foncier, la mobilité, les services au public.

La Caisse des Dépôts et l'AMRF sont partenaires depuis bientôt 6 années : en quoi ce partenariat est pour vous utile ?

Nos échanges avec l'AMRF nous permettent de mieux appréhender les besoins spécifiques des territoires ruraux et de leurs élus. Nous pouvons ainsi élaborer des offres qui répondent à leurs préoccupations. Cette écoute de nos clients est fondamentale pour nous. Je pense en particulier aux offres de Territoires Conseils qui accompagne gratuitement les élus ruraux sur l'utilisation du numérique dans leur stratégie touristique. Par ailleurs, les réunions des associations départementales de l'AMRF sont autant d'occasion pour nos équipes locales de mieux faire connaitre nos modalités d'intervention (ingénierie, prêts, investissement en fonds propres) afin qu'elles puissent être mieux utilisées par les élus ruraux.
Nous soutenons également les évènements marquants de l'association, comme son congrès, qui s'est tenu du 21 au 23 septembre, à Saint-Léger-les-Mélèzes (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), et lors duquel nos équipes ont été à la disposition des élus. Ce sont toujours des moments riches en enseignements et qui permettent de tisser des liens au service des territoires ruraux. ■

J'AI DEMANDÉ À NOS DIRECTEURS RÉGIONAUX DE SOUTENIR PLUS DE PETITS PROJETS ET DE SE MOBILISER EN FAVEUR DES TERRITOIRES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Le site de la Banque des Territoires**
  https://www.caissedesdepots.fr/banque-des-territoires
- **Les offres en ligne de la Banque des Territoires**
  https://www.caissedesdepots.fr/qui-sommes-nous
- **Localtis, un média de la Banque des Territoires, Territoires Conseils, un service de la Banque des Territoires**
  http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Page/Accueil
- **Service gratuit de renseignements juridiques et financiers (du lundi au vendredi de 9h à 19h) : 09 70 808 809**

ÉLECTRICITÉ

UNE ENTREPRISE ANCRÉE DANS LA RURALITÉ...

ENTRETIEN

FRANÇOIS BROTTES

Président du directoire de RTE.

RTE et les territoires ruraux, quelle évolution en 10 ans ?

Présent dans une commune sur deux, RTE bénéficie d'un ancrage territorial incomparable. À ce titre, nous devons aider les territoires à relever les défis toujours plus nombreux et complexes qui sont de leur responsabilité (transition énergétique, croissance économique…). En 10 ans, nous avons vu évoluer les attentes des territoires ruraux et nous sommes bien plus à l'écoute des enjeux et des projets de nos partenaires locaux. L'acceptation de nos ouvrages demeure cependant une question essentielle. Au-delà du refus de nouvelles infrastructures, nos infrastructures existantes sont parfois contestées. Dans ce contexte, nous co-construisons avec les territoires des solutions pour limiter l'impact environnemental, paysager ou visuel de nos ouvrages. Le partenariat avec les maires ruraux fait partie de cet engagement que nous avons vis-à-vis des territoires d'être toujours à leur écoute.

Dans de nombreux domaines, les ruraux observent une rétractation des services publics dans les campagnes. Comment RTE réussit-il à maintenir sa mission de service public partout en garantissant un investissement égalitaire sur le territoire ?

La mission de RTE c'est de devoir à tous et à tout moment, la nuit comme le jour, la sécurité d'approvisionnement en électricité. Notre premier devoir est de desservir sans distinction l'ensemble du territoire et ce, en étroite collaboration avec les distributeurs. Nous sommes fiers de participer à la préservation et au développement du service public de transport d'électricité, instrument de solidarité nationale entre consommateurs et territoires, ruraux ou urbanisés. En complément de cette mission de service public, nous tirons profit de notre infrastructure dans les territoires et développons notamment une nouvelle offre d'outils et de services pour valoriser nos réseaux de fibres optiques et nos points hauts en s'appuyant sur notre filiale ARTERIA. ■

arteria
CONNECTONS LES TERRITOIRES

FOCUS

Arteria intervient aux côtés des territoires depuis 2002 avec pour mission de valoriser le patrimoine télécom de RTE, sa maison mère. Ce sont ainsi plus de 20 000 kilomètres de réseaux de fibre optique et plusieurs milliers de points hauts qui sont mis à disposition des opérateurs et des collectivités pour leurs besoins de collecte de trafic internet et d'hébergement d'équipements mobiles.

Contribuant à la dynamique du plan France Très Haut Débit dans près de 40 départements, les réseaux de collecte de RTE sont amenés à poursuivre leur extension et proposer une capillarité croissante sur l'ensemble des territoires. En parallèle, Arteria travaille avec les opérateurs de téléphonie mobile pour contribuer efficacement à la résorption des zones blanches en mobilisant les milliers de pylônes électriques du réseau de transport d'électricité.

Depuis 2017, Arteria déploie également une offre Internet des Objets (IoT) centrée sur les territoires les moins denses permettant de connecter tous types de capteurs : éclairage et parking intelligents, optimisation de la consommation d'eau ou d'énergie, alertes inondations, détection de présence dans les bâtiments… Arteria poursuit ainsi sa mission de proposer aux territoires les réseaux télécom supports de services publics innovants et du développement économique.

En savoir + : www.arteria.fr

… ET LA 1ÈRE FONDATION DÉDIÉE À LA RURALITÉ

ENTRETIEN

FRÉDÉRIQUE RIMBAUD

Déléguée générale de la Fondation RTE. La Fondation RTE accompagne les projets citoyens qui expérimentent d'autres façons d'entreprendre, valorisent le territoire et ses ressources, et créent de l'emploi et du lien social. À l'occasion du 10e anniversaire de la Fondation, Frédérique Rimbaud dresse un panorama dynamique de l'économie sociale et solidaire en milieu rural.

L'AMRF porte l'idée d'une vision dynamique de la ruralité et des ses acteurs. Quelle image avez-vous des évolutions actuelles du monde rural ?

Le message de la Fondation RTE est clair : il faut cesser de faire du misérabilisme, il se passe des choses formidables dans les campagnes et nos dix ans sont l'occasion d'en donner la preuve. Dès l'origine en 2008 nous nous sommes adossés à la réalité de l'entreprise RTE dont 90 % des ouvrages sont situés en campagne, en décidant de cibler nos actions sur le monde rural. Cela répondait également à une conviction forte qui consiste à penser que les caractéristiques de la ruralité et les enjeux en termes de solidarité peuvent générer de l'emploi. Aujourd'hui l'utilité sociale et économique des projets soutenus est avérée, et lorsque tout le territoire bouge il y a un terreau favorable pour créer une dynamique économique, d'autant que l'on observe que de plus en plus de jeunes diplômés sont intéressés pour développer des activités en milieu rural permettant aux hommes et aux femmes de mieux vivre. Pour les accompagner, notre objectif est de les aider à dégager un chiffre d'affaires leur permettant de ne pas être dépendants des effets structurels, comme les soubresauts récents autour des contrats aidés et des contrats d'insertion en ont donné la preuve. Reconnaître le rôle des acteurs ruraux pour le bien-être de l'ensemble de la société est une conviction, mais aussi une des missions que nous nous sommes fixées.

Comment les maires peuvent-ils inviter leurs porteurs de projets à solliciter la Fondation RTE et comment percevez-vous le rôle de la commune ?

Il faut rappeler que la Fondation n'intervient pas directement auprès des collectivités locales, mais en soutien à des structures d'intérêt général à but non lucratif qui développent des projets auprès d'un public fragile en s'appuyant sur les ressources locales. Néanmoins, la dynamique partenariale est essentielle dans notre évaluation des projets, car c'est à partir des liens tissés avec l'ensemble des acteurs locaux (commune, autres associations, artisans et entreprises…, sans oublier les acteurs de l'emploi) que l'on peut s'assurer que l'action menée bénéficiera à toute la population en s'inscrivant dans la durée. Si la commune est une strate de proximité essentielle dans les projets, le but de la Fondation RTE n'est à aucun moment de se substituer à la puissance publique. Cependant, notre action peut permettre d'amplifier la cohésion sociale comme l'impact économique et solidaire d'un équipement. Nous sommes ainsi en lien direct avec les problématiques des maires ruraux, puisqu'un emploi c'est une famille qui consomme des services localement. En choisissant d'investir dans l'économie sociale et solidaire comme moteur du développement économique des campagnes, la Fondation RTE continue donc d'être pionnière sur cet aspect de la finalité sociale et territoriale des projets développés en milieu rural. ■

LA FONDATION RTE A 10 ANS !

Un objectif : soutenir les initiatives innovantes émergeant sur les territoires ruraux en faveur du développement économique et social du monde rural.

Un événement : la journée anniversaire du 18 octobre à Dole-en-Bretagne en Ille-et-Vilaine sera l'occasion de rendre compte du foisonnement d'initiatives menées en milieu rural.

Un chiffre : présente dans 87 départements, la fondation RTE a soutenu 422 projets depuis sa création.

Un montant : 8,7 millions de subventions ont été alloués aux différents projets.

Un accompagnement : 73 % des projets sont parrainés par des salariés bénévoles de RTE qui partagent leur culture de l'entreprise avec les porteurs de projet et qui en retour créent de nouveaux liens entre RTE et ses parties prenantes.

Mode d'emploi

Les associations peuvent contacter les correspondants régionaux. Contacts à retrouver sur www.fondation-rte.org

TERRITOIRE

LE GRAND DÉFI DE L'AMÉNAGEMENT

PAR CHRISTIAN METTELET

Ancien directeur général de l'ANRED (devenue ADEME) et maire de la commune de Saint-Rémy en Haute-Saône (563 hab.)

© Pixabay - 1880978

La réponse aux multiples enjeux planétaires se niche dans les initiatives menées à l'échelle locale. C'est la conviction de Christian Mettelet dont la présente réflexion invite les aménageurs de tout poil à se saisir des potentialités des espaces ruraux pour mener la nécessaire transition à venir.

Les Unes de l'actualité laissent à penser que la situation de la Planète Terre est plus que préoccupante.

Nicolas Hulot démissionne, faute d'avoir réussi à convaincre le Gouvernement de l'urgence d'une situation pourtant déjà catastrophique. Les grands indicateurs de tendances planétaires en témoignent. Force est de constater que les grandes messes internationales sur le sujet, COP 21 et autres, n'ont encore à ce jour produit aucun effet notoire, la production de gaz à effet de serre ne cessant de croître de façon qui semble inexorable.

Les cyclones se multiplient et leur puissance redouble : IRMA à Saint-Martin en 2017... Les typhons se multiplient, toujours plus dévastateurs : CIMARON au Japon tout récemment... Les incendies se multiplient et les conséquences s'aggravent d'une année sur l'autre : Portugal, Grèce, Californie… Les inondations violentes et soudaines se multiplient : Louisiane hier, Inde et Japon aujourd'hui… La montée des eaux marines et les exodes climatiques se multiplient : Bengladesh...

200 personnalités, artistes et écrivains, se fendent d'une belle tribune dans « Le Monde » du 2 septembre dernier en évoquant « Le plus grand défi de l'histoire de l'Humanité ».

Une grande marche pour le climat est organisée à l'initiative des réseaux sociaux.

700 scientifiques français interpellent de façon solennelle les pouvoirs publics, dans « Libération ».

Oui, la catastrophe annoncée depuis des lustres est aujourd'hui palpable et nous regardons toujours ailleurs.

Et si les quelques rares climato-septiques arguent encore d'exemples extrêmes avec des évènements climatiques appartenant au passé, exemples qui leur font dire qu'on a déjà vu cela, ils oublient de remarquer que la fréquence de ces évènements augmente très fortement et que leur puissance moyenne atteint des niveaux jamais égalés.

ON N'A JAMAIS VU ÇA !

Alors, que penser ? Que la catastrophe est déjà là ou bien, et c'est probable, qu'il ne s'agit encore que de prémisses d'un futur qui s'annonce peu radieux. Rappelons que tout cela n'est que le produit résultant d'une élévation de la température de notre vaisseau à peine supérieure à 1°C depuis le début de l'ère industrielle, alors que 2 autres degrés, dans la meilleure des hypothèses, sont à venir dans les 30 années à venir avec des effets de plus en plus violents.

Une telle situation implique des changements radicaux en tous domaines… à supposer que la perpétuation de l'Homme soit encore une finalité.

Et en même temps, les inégalités sociales et raciales n'ont jamais été aussi sensibles et il est très difficile d'agir dans une société inégalitaire qui ne peut générer que des colères.

C'est bien d'une question existentielle dont il s'agit et pourtant …

Les « Grands de la Planète » continuent de penser, certainement très naïvement, que plus de croissance et plus de technologie pourraient juguler la catastrophe, n'ayant foi qu'en un développement unidirectionnel et

économiquement déterminé, encore imprégnés qu'ils sont de cette dissociation entre l'Homme et la Nature qui remonte à la Genèse. Adeptes ils sont, sans le vouloir a priori, de cette maxime « Après nous le déluge ».
Chaque jour qui passe prouve à qui veut l'entendre qu'il ne peut en être ainsi très longtemps.
Nous sommes en interdépendance totale avec les milieux et les espèces qui nous environnent.
Notre appareil cognitif ne semble pas en mesure d'apprécier l'ampleur de la catastrophe et d'intégrer le fait que l'horizon de celle-ci est déjà là et constitue le décor immédiat du théâtre de la Vie de nos enfants présents, et non plus celui des générations futures comme on le disait il y a encore seulement quelques années.
Alors comment éveiller les consciences des Hommes pour un changement total de paradigme ?
Est-ce envisageable ou bien le chaos deviendra-t-il inévitable ?
C'est bien tout le problème du moment, augmenté de cette difficulté à mobiliser dans une situation anxiogène ; laquelle risque fort, en outre, de faire exploser plus encore les inégalités et générer de plus en plus de graves conflits ici et là sur notre pourtant si beau vaisseau, en laissant place aux barbares.
Un grand défi, effectivement !

ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DANS TOUT CELA ?

Il serait évidemment très audacieux de prétendre qu'il pourrait à lui seul résoudre cet algorithme dont on vient de décrire sommairement l'extrême complexité planétaire.
Au demeurant, les aménageurs se doivent d'y participer.
Il me semble en effet indispensable d'intégrer au plus vite ces constats, très factuels soulignons le, fussent-ils quelque peu apocalyptiques, dans notre nouvelle façon de penser l'aménagement des territoires.
Et c'est bien d'un grand défi pour les élus en charge de ces questions, et les professionnels, architectes, urbanistes, économistes et autres sociologues qui les assistent, dont il s'agit, évidemment.
Ce nécessaire changement de paradigme, et en particulier tout ce que recouvrent ces notions de transition écologique et de transition énergétique, les concerne au premier chef, ces aménageurs qui n'ont pas d'autre choix responsable que d'intégrer dorénavant une quantité de variables qui vont alourdir notablement les équations de la création, de la conception et de la construction.
Mais c'est ainsi, il y va d'une mutation complète des modèles culturels dont on sait qu'ils sont chargés d'une inertie forte et dès lors d'une mutation, complète elle aussi, des modes d'habiter, des modes de consommation, des modes de déplacements, et plus largement des modes de vie.
Le zéro déchet, les bâtiments à énergie positive tous facteurs intégrés, les matériaux recyclés et recyclables, les constructions démontables, la moindre consommation possible des ressources naturelles dont le pas de temps de leur reconstitution dépasse le temps d'usage de l'aménagement et de la construction, doivent devenir des paramètres incontournables et non plus de simples objectifs.
Cette frugalité qui en résultera doit devenir la règle. Difficile à accepter ? Très probablement, mais les aménageurs ont durant leur longue histoire non seulement su s'adapter mais aussi innover dans l'art de construire et d'aménager.
En outre, dans cette très importante et indispensable transition sociétale, toutes ces nouvelles approches risquent fort de perturber profondément les rapports ville/campagne, ce au bénéfice salutaire de cette dernière, aujourd'hui complètement sacrifiée sur l'autel du prétendu progrès. Des besoins nouveaux vont apparaître alors que s'empilent comme des légos les étages toujours plus nombreux des tours urbaines gigantesques au prétexte de devoir « loger » les quelques 10 milliards d'âmes de la génération 2050. Que vont pouvoir offrir ces territoires ruraux, aujourd'hui désertés pour beaucoup, à ces âmes sans plus de liens avec la Terre nourricière ?
Cette question de la ruralité et de l'aménagement des zones rurales peut certes sembler quelque peu anecdotique pour certains grands commanditaires, surtout après pareille prospective.
On peut cependant penser qu'en Europe et dans les pays dits développés, le monde rural pourrait devenir le salutaire vase d'expansion, ce complément d'âme qui permettrait, peut-être, d'éviter les surchauffes et autres dilatations explosives de toutes natures, liées à ces périodes de transition, que cette transition soit sociétale, écologique ou énergétique.
C'est peut-être ainsi qu'il conviendrait d'élargir notre schéma de pensée pour faire du monde rural non plus un territoire à préserver, mais un indispensable territoire de progrès ...
Véritable défi pour l'Aménageur. Véritable défi pour l'Humanité. ■

LE MONDE RURAL POURRAIT DEVENIR LE SALUTAIRE VASE D'EXPANSION, CE COMPLÉMENT D'ÂME QUI PERMETTRAIT, PEUT-ÊTRE, D'ÉVITER LES SURCHAUFFES ET AUTRES DILATATIONS EXPLOSIVES DE TOUTES NATURES, LIÉES À CES PÉRIODES DE TRANSITION.

Association reconnue d'utilité publique enregistrée sous le N°784 453 250 000 36.

Les parcours du Cœur

Merci aux 600 000 participants !

Fédération Française de Cardiologie

950 villes, 2 600 établissements scolaires et 100 entreprises ont organisé un Parcours du Cœur en 2018 pour faire bouger plus de 600 000 participants. Vous aussi, rejoignez la première action de prévention santé de France ! Pour organiser un Parcours du Cœur du 16 mars au 26 mai 2019, rendez-vous sur www.fedecardio.org pour vous inscrire et bénéficier des kits d'animation gratuits.

Dépassons ensemble le million de participants en 2019 !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DES SPORTS